

**Province de Québec
Municipalité de Poularies
District d'Abitibi-Ouest**

4 mars 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Poularies, tenue à la salle l'Accueil, lundi le 4 mars 2024, à 20 h, formant quorum sous la présidence du maire M. Pierre Godbout et à laquelle sont présents :

MM. les conseillers Réal Rancourt, Hugh Fortier et Tony Rancourt
M^{mes} les conseillères Francine Vallières, Valérie Rancourt et Priscillia Lefebvre

M^{mes} Katy Rivard greffière-trésorière/directrice générale et Jessica Couillard greffière-trésorière adjointe assistent également à l'assemblée.

Le maire, M. Pierre Godbout, souhaite la bienvenue à tous et déclare la session ouverte.

2024-03-26 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Valérie Rancourt, appuyé par Francine Vallières et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

2024-03-27 Adoption du procès-verbal de la séances ordinaire du 5 février 2024

Les conseillers ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture. Il est proposé par Tony Rancourt, appuyé par Valérie Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024 soit adopté tel que rédigé.

2024-03-28 Approbation des comptes

Il est proposé par Francine Vallières, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes payés et à payer qui s'élèvent au montant de 36 015.04 \$ présentés par la secrétaire-trésorière soient acceptés tel que présentés.

2024-03-29 Entretien ménager

Suite à une demande de soumission sur invitation pour l'entretien ménager des édifices municipaux, une seule soumission a été reçue.

Il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Francine Vallières et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat d'entretien ménager à M. Tapis net au montant de 28 973.70 \$ incluant les taxes applicables, les frais de main d'œuvre, de matériel, d'équipement et d'outillage requis pour l'exécution du contrat. Les produits d'entretien et autres équipements nécessaires sont à la charge du soumissionnaire.

Ce contrat est valide du 10 mars 2024 au 9 mars 2025.

2024-03-30 Demande du 100^e

Il est proposé par Priscillia Lefebvre, appuyé par Valérie Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le trajet de la parade du 100^e qui aura lieu le 16 août 2024, Le trajet commencera au club les Aventuriers, passera par l'avenue Baril Est et finira par la rue des Coulées.

Il est également résolu d'autoriser que la rue Monseigneur-Lévesque soit barrée le temps des festivités soit du 15 au 18 août afin que les lieux soient sécuritaires, car il y aura des activités à la patinoire.

2024-03-31 Projet de coopérative à l'église

ATTENDU QUE la fabrique de la paroisse Sainte-Rose se soucie de l'avenir incertain de son organisme, de surcroit menaçant la pérennité de l'église;

- ATTENDU QUE ce bâtiment bâti en 1927 par nos aïeux brille au cœur du village;
- ATTENDU QUE les citoyens de Poularies ont développé un sentiment d'appartenance à cette structure emblématique;
- ATTENDU QUE ce bâtiment ancestral mérite qu'on lui attribue une valeur patrimoniale pour en assurer sa protection;
- ATTENDU QUE pour être éligible aux différents programmes d'aide financière, l'église doit être citée.

Il est proposé par Valérie Rancourt, appuyé par Francine Vallières et résolu à l'unanimité des conseillers présents de citer l'église de la Paroisse Sainte-Rose comme bien patrimonial et d'appuyer la demande de projet de coopérative à l'église, transmis par Vanessa Guerrero et Ghislain Roberge pour un centre d'amusement Tortuga.

2024-03-32 Adoption du rapport annuel d'activité incendie 2023

Il est proposé par Hugh Fortier, appuyé par Tony Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport annuel d'activités en incendie 2023.

Encombrants

Ce sujet est remis à une séance subséquente.

Séance de travail

Il est convenu qu'une séance de travail ait lieu lundi le 18 mars 2024 à 19 h.

2024-03-33 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Francine Vallières, appuyé par Réal Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée, il est 20 h 38.

Maire _____ Greffière-trésorière/dir. gén. _____

Je, M. Pierre Godbout, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'art. 142 (2) du Code Municipal.